

NON

AUX MESURES TRUDEAU

2%

pour le rattrapage

2%

pour l'enrichissement

8%

pour l'inflation

Troisième plafond: 12% (8+2+2)

L'augmentation pour le rattrapage du pouvoir d'achat, s'il y a lieu, est gelée à 2 pour cent maximum par année.

Deuxième plafond: 10% (8+2)

L'augmentation pour accroître le pouvoir d'achat (enrichissement) est gelée à 2 pour cent maximum par année.

Premier plafond: 8%

L'augmentation pour compenser l'inflation est gelée à 8 pour cent maximum pendant la première année des mesures Trudeau.

Pendant la deuxième année, cette augmentation est gelée à 6 pour cent.

Pendant la troisième année, cette augmentation est gelée à 4 pour cent.

NOTE: Si l'inflation dépasse 8 pour cent la première année, la différence sera ajoutée au plafond de 6 pour cent la deuxième année. Si l'inflation dépasse 6 pour cent la deuxième année, la différence sera ajoutée au plafond de 4 pour cent la troisième année. Ainsi, la compensation pour la perte du pouvoir d'achat ne serait possible qu'avec un an de retard. Et encore, à la condition de négocier chaque année.

**CES TROIS PLAFONDS NE SONT PAS GARANTIS
LES PATRONS POURRAIENT FAIRE DES OFFRES PLUS BASSES**

Aucun groupe de travailleurs ne serait à l'abri des mesures Trudeau, même si en théorie ces mesures ne s'appliquent que dans les cas suivants:

- **Les entreprises qui ont plus de 500 employés au Canada;**
- **Les entreprises de construction qui ont plus de 20 employés;**
- **Les services publics et parapublics fédéraux.**

Même si une entreprise n'a que 10 employés, ces derniers sont visés par le gel si l'entreprise appartient à une compagnie qui a plus de 500 employés au Canada.

Bourassa a déposé un projet de loi pour appliquer les mesures Trudeau aux employés des services publics et parapublics du Québec.

Même si un groupe n'était pas théoriquement visé par les mesures Trudeau, il subira l'effet d'entraînement du gel des augmentations de salaire. Le patron n'aurait qu'à faire une offre plus basse que les plafonds, et les employés seraient obligés de faire la grève juste pour s'y rendre, avant même de penser les défoncer.

Un petit groupe qui n'a pas de force économique risquerait-il de faire la grève pour un ou deux pour cent, si par exemple le patron offrait un ou deux pour cent de moins que les plafonds?

L'application des 3 plafonds

Premier plafond de 8 pour cent:

Ceux qui ont augmenté leur pouvoir d'achat de plus de 2 pour cent pendant la durée de leur convention n'auraient droit qu'à un maximum de 8 pour cent d'augmentation totale. Ils n'auraient pas droit à l'augmentation de 2% pour l'enrichissement.

Deuxième plafond de 10% (8 + 2):

Pour se rendre à 10 pour cent, il faudrait que le pouvoir d'achat n'ait pas augmenté de plus de 2 pour cent pendant la durée de la convention.

Troisième plafond de 12% (8 + 2 + 2):

Pour se rendre à 12 pour cent, il fau-

drait que le pouvoir d'achat ait diminué pendant la durée de la convention.

Les bénéfices marginaux sont inclus dans l'application des plafonds, ce qui réduirait d'autant l'augmentation directe de salaire.

Tout cela sous peine d'amendes, de prison ou des deux à la fois: Dans les cas où le gouvernement porterait des accusations sommaires, les amendes seraient de \$200 à \$10,000 et la prison jusqu'à 2 ans. Dans les cas où le gouvernement porterait des accusations criminelles, l'amende serait **d'au moins** \$10,000 et la prison jusqu'à 5 ans.

Le gel du salaire minimum

La première conséquence des mesures Trudeau a été le gel du salaire minimum à \$2.60 au Québec, alors qu'il devait passer à \$2.90 le 1^{er} novembre 1975. 225,000 travailleurs sont ainsi touchés. Sans compter les 425,000 personnes qui vivent de l'aide sociale (\$2,400 pour une personne seule et \$3,600 pour un couple), et qui ne peuvent pas espérer d'augmentation de leurs prestations à moins que le salaire minimum ne soit augmenté.

Aucun contrôle réel des prix

Jean-Luc Pépin, l'homme "impartial" que Trudeau a choisi pour présider la Commission de lutte contre l'inflation, a été ministre de l'industrie et du commerce, et après avoir été battu, il a été membre du conseil d'administration de plusieurs compagnies:

Bombardier
Canada Steam Ship Lines
Power Corporation
Celanese (multinationale)
Colon Radio
Westinghouse (multinationale)
Interim Company (comme directeur général).

Cet homme "impartial" a déclaré à plusieurs reprises que **le contrôle des prix est presque impossible, comparativement à la facilité de contrôler les salaires**. De toute façon, avec un ami comme lui pour appliquer les mesures Trudeau, les patrons n'ont rien à craindre. C'est une autre raison pourquoi l'Association des manufacturiers canadiens, les Chambres de commerce du Canada et du Québec de même que le Conseil du patronat du Québec, ont tous exprimé leur accord avec les mesures Trudeau. Aussi les éditorialistes des journaux capitalistes. Ils ont de quoi être satisfaits:

Les patrons pourront augmenter les prix de manière à récupérer l'augmentation des coûts de revient (main-d'oeuvre, matières premières, matériel, et autres frais de production).

Or, ils peuvent faire entrer dans les coûts de revient toutes sortes de dépenses qui ne sont pas nécessaires à la production comme la publicité, les frais de promotion, les comptes ouverts des directeurs, etc. Il suffit de gonfler ces dépenses pour justifier une augmentation de prix.

De plus, les patrons peuvent faire entrer dans les coûts de revient tous les nouveaux inves-

tissements et les frais de recherche qui n'ont rien à voir avec le produit qu'on achète, ou qui n'en changent pas la nature.

Mais comme si cela n'était pas suffisant, le gouvernement a laissé une autre porte de sortie aux patrons: si vous n'êtes pas capables de calculer vos coûts de revient, vous devrez faire en sorte que vos profits ne dépassent pas 95 pour cent de la moyenne des cinq dernières années. Magnifique: les profits n'ont jamais été si élevés que depuis 5 ans, ayant augmenté de 138 pour cent de 1970 à 1974.

Conséquences sur les cadences

Enfin voici le bouquet: vous pourrez quand même dépasser tout cela si le surplus de profits au-delà de la limite permise provient d'une augmentation de la productivité. A Québec Poultry par exemple, il suffit d'augmenter la vitesse de la chaîne d'abattage de 3,000 poulets à l'heure jusqu'à 3,500 ou 4,000 pour dépasser la limite permise de profits.

Ce qui n'est pas touché du tout

- Les dividendes sur les actions.
- Les taux d'intérêt.
- Les loyers des nouveaux logements.
- Le prix des nouveaux produits. Ils n'ont qu'à changer l'emballage et ça devient un "nouveau" produit.
- Les prix de l'alimentation. Les grandes chaînes pourront maintenir leurs profits à 95% de ceux de l'an dernier.
- Les salaires des administrateurs. Ils n'ont qu'à changer le nom de leur fonction pour justifier n'importe quelle augmentation.
- Les importations: 30% de ce qu'on achète; dans l'alimentation, c'est 65% et dans l'habillement c'est 70%.

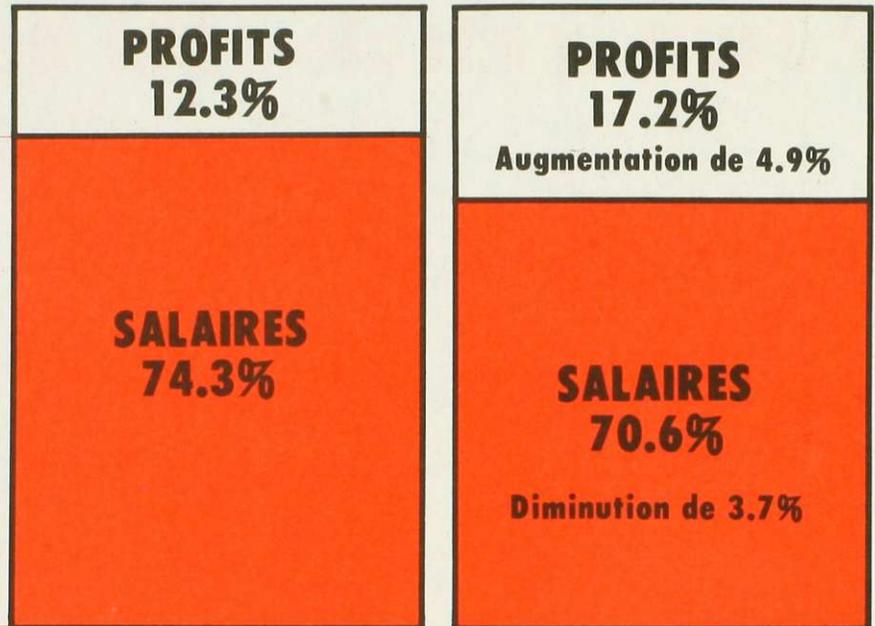
PIGER DANS LES SALAIRES POUR AUGMENTER LES PROFITS, C'ÉTAIT LE BUT DE L'INFLATION

1971 1974 Répartition du revenu national

Le revenu national, c'est la somme de tout ce qui est gagné au Canada dans une année. A part les salaires et les profits, le revenu national comprend les honoraires des professionnels et le revenu des cultivateurs.

Les mesures Trudeau ont pour but de geler la nouvelle répartition du revenu national que l'inflation a effectuée au détriment des travailleurs.

Source: Revue de la Banque du Canada.



BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

En dollars de 1961, c'est-à-dire après avoir enlevé l'inflation, le revenu hebdomadaire moyen dans toutes les industries canadiennes étaient de \$103.50 à la fin de 1972, et il avait baissé à \$100.50 à la fin de 1974.

Cela signifie que le salaire réel, c'est-à-dire le pouvoir d'achat, a baissé de \$3 par semaine en l'espace de deux ans. Mais il s'agit d'une baisse moyenne. En réalité, les travailleurs les plus démunis ont subi une baisse beaucoup plus considérable parce que tout leur budget est consacré aux biens essentiels comme la nourriture, le logement, le transport et l'habillement, alors que l'augmentation du coût de la vie a été plus élevée pour ces biens essentiels.

AUGMENTATION DES PROFITS

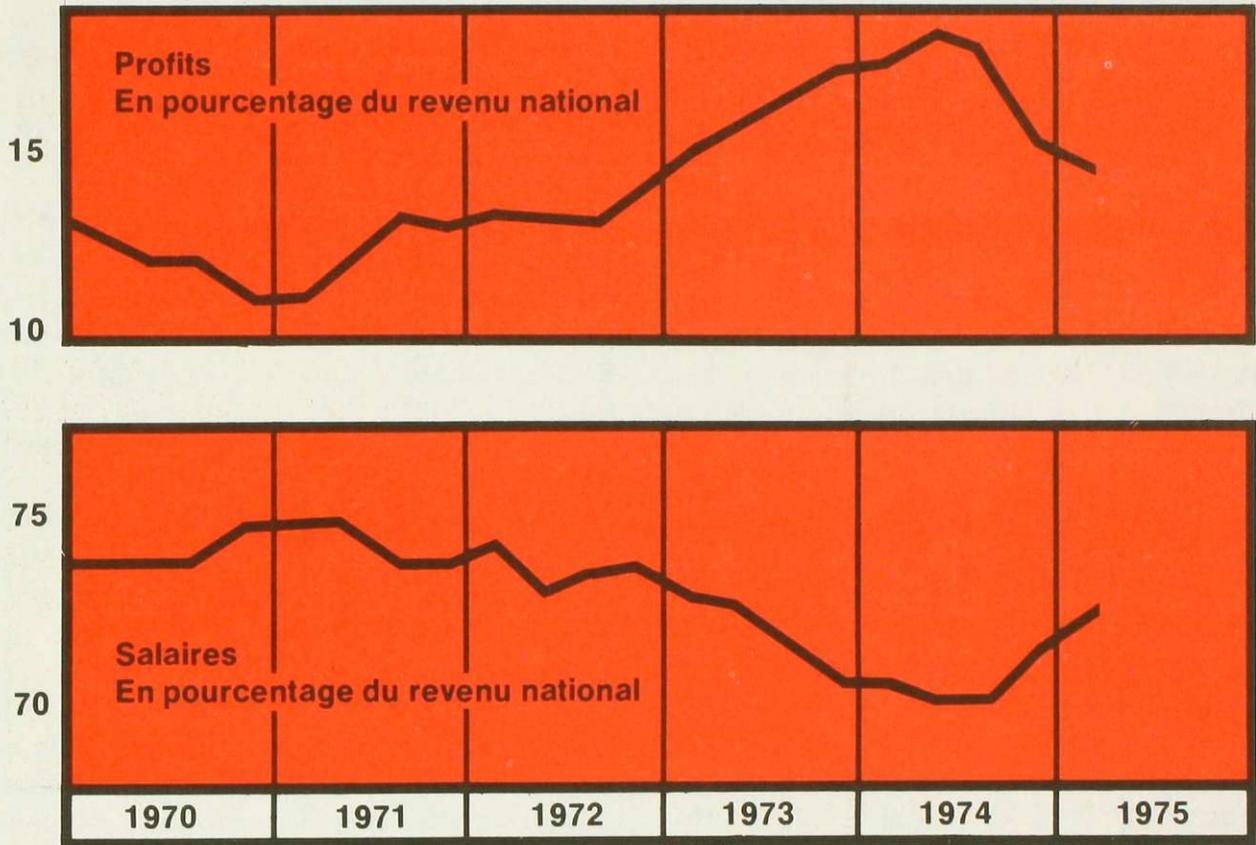
Pendant ce temps, les profits augmentaient de plus en plus à mesure que l'inflation augmentait. C'est ce qu'indique le tableau suivant:

	Pourcentage annuel d'inflation	Pourcentage d'augmentation des profits
1971	2.8	12.9
1972	4.7	21.1
1973	7.6	35.7
1974	10.9	28.4

C'est en 1974 que la riposte des travailleurs à l'inflation a commencé, ce qui explique la légère diminution dans l'augmentation des profits cette année-là.

Source: Statistique Canada.

LA RIPOSTE DES TRAVAILLEURS À L'INFLATION



Le gros de l'inflation a commencé en 1973, ce qui a provoqué immédiatement une chute des salaires et une augmentation en flèche des profits.

La riposte des travailleurs, par la réouverture des conventions et l'indexation a commencé au printemps 1974, ce qui a arrêté la chute des salaires et l'augmentation des profits.

Les mesures Trudeau interviennent juste au moment où les travailleurs commençaient à reprendre le terrain perdu.

Pourquoi les mesures Trudeau interviennent à ce moment-ci

Ce n'est pas par hasard. C'est parce que l'inflation, comme moyen de réduire le pouvoir d'achat pour augmenter les profits, n'a pas donné tous les résultats escomptés par les capitalistes, à cause de la riposte vigoureuse des travailleurs. (Voir les graphiques de la page précédente)

Le gouvernement Trudeau a été réélu le 8 juillet 1974 en s'opposant au contrôle des salaires, contrairement aux conservateurs qui le préconisaient. Mais c'était avant que la riposte des travailleurs ne commence à donner des résultats. A ce moment-là, les capitalistes pouvaient encore penser qu'il était possible d'augmenter leurs profits en pigeant dans le pouvoir d'achat, par le biais de l'inflation.

Quand il est devenu évident que cette stratégie ne marcherait pas, le gouvernement Trudeau a viré de bord en gelant les augmentations de salaire. De cette façon, les capitalistes pourront accumuler les mêmes profits tout en augmentant les prix d'une manière moins indécente, étant donné que les travailleurs ne pourront plus défendre leur pouvoir d'achat sans risquer l'amende et la prison.

Les mesures Trudeau visent donc à recréer les conditions nécessaires à l'accumulation du capital dont les multinationales ont besoin pour traverser en sécurité la crise économique qui découle de leur croissance monstrueuse. La crise, elle vient du fait que les multinationales ont atteint la limite de croissance dans certains secteurs (l'automobile par exemple), et elles ont besoin de capital frais pour investir dans de nouveaux secteurs plus payants.

Voilà comment le gouvernement canalise contre les travailleurs le mécontentement causé par l'inflation, pour leur faire payer les conséquences de la crise. Sous prétexte d'une offensive contre l'inflation, il lance une offensive contre les salaires. Cette tricherie est possible dans la mesure où l'on continue à croire que le gouvernement est un arbitre impartial. Mais cette tricherie est impossible dans la mesure où les travailleurs organisés savent désormais que le gouvernement n'est rien d'autre que le gérant des capitalistes; et que ce gérant change les règles du jeu chaque fois que les travailleurs marquent des points qui menacent l'intérêt de la classe dominante. Dans le cas présent, le gérant suspend une règle fondamentale dans toutes les sociétés libérales, celle du rapport de forces entre les travailleurs et leurs patrons.

Ça ne peut être plus clair

“Le programme anti-inflation permettra à la compagnie Bell d'épargner \$53.2 millions au chapitre des salaires, a déclaré hier le président de l'entreprise, M. A.J. De Grandpré”, devant la Commission canadienne des transports.

— Le Devoir, 30 octobre 1975

“Nous mettrons quelques dirigeants syndicaux en prison pour trois ans, et les autres ne tarderont pas à comprendre.” — Trudeau, sur les ondes de CFRB à Toronto, le 26 octobre 1975.

Pareille fanfaronnade montre bien que le gouvernement n'est pas certain de réussir à faire passer son offensive contre les salaires pour une offensive anti-inflation. Il sait bien que pour s'attaquer résolument à l'inflation, il devrait plutôt contrôler les prix et la croissance des monopoles multinationaux; car ce sont eux qui ont le pouvoir de décréter les premières augmentations de prix qui ont ensuite un effet d'entraînement à tous les niveaux de l'économie. Ce sont eux également qui ont le pouvoir d'orienter la croissance économique vers la recherche du profit, au lieu de l'orienter vers la satisfaction des besoins réels comme

l'alimentation, le logement, le transport en commun dans les grandes villes, etc. Or les mesures Trudeau, loin de limiter l'appétit de croissance des monopoles par le contrôle de leurs prix et de leurs profits, leur donne encore plus de libre-jeu, en empêchant les travailleurs de défendre leur pouvoir d'achat. Les mesures Trudeau vont ainsi permettre d'élargir encore plus l'écart entre les riches et les pauvres, qui n'a cessé de s'élargir depuis quelques années: 60 pour cent de la population se partageaient 34.2 pour cent du revenu national en 1965, mais en 1972, cette petite part avait encore baissé à 32.2 pour cent. En conséquence:

Leur plafond sera notre plancher

Le conseil confédéral de la CSN s'est réuni en session spéciale le 4 novembre pour organiser la riposte aux mesures Trudeau. Dans le même temps, les autres centrales du Québec et du Canada ont fait la même chose. Car c'est une riposte unitaire de tout le mouvement syndical qui pourra bloquer cette nouvelle agression contre les travailleurs.

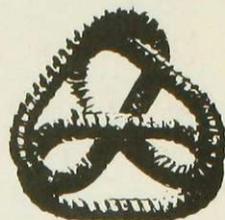
C'est pourquoi le conseil confédéral a demandé à la CSN de communiquer avec les autres centrales, y compris avec le CTC canadien, pour que les moyens de pression comme les manifestations, les ralentissements de travail et éventuellement la grève générale soient synchronisés tous ensemble. Une rencontre FTQ-CEQ-CSN aura lieu pour cela.

LA CSN demande aux syndicats affiliés de tenir une assemblée générale sur les mesures Trudeau dans les meilleurs délais, et si possible avant le 15 novembre. Lors de cette assemblée, chaque syndicat devra dire s'il est prêt à aller jusqu'à la grève générale pour combattre les mesures Trudeau. Le 15 novembre, chacun des 22 conseils centraux de la CSN tiendra un congrès spécial. Là où ce sera possible, ces con-

grès pourront réunir également les instances des autres centrales, de même que les non-syndiqués.

Pour que l'intention de la CSN soit bien claire, le conseil confédéral a demandé aux syndicats de maintenir leurs objectifs de négociation en les assurant de tous les appuis qui découlent de leur affiliation à la centrale, même s'ils vont à l'encontre des mesures Trudeau. De plus, le conseil a réaffirmé les objectifs suivants:

- Relèvement du salaire minimum à \$165 par semaine et son indexation.
- Relèvement de tous les barèmes d'aide sociale, et leur indexation.
- Indexation des exemptions d'impôt.
- Indexation des salaires par voie législative.
- Élimination des plans boni et de tout système de rémunération au rendement ou à la pièce.
- Politique d'emploi assurant la sécurité du revenu contre le chômage.
- Contrôle des prix et de la croissance des monopoles, particulièrement dans les domaines des matières premières, de l'énergie, des transports, des produits chimiques, etc.



CSN

Résistons à l'agression capitaliste

- Protégeons l'intégrité de notre droit de négociation et de grève.
- Réclamons \$165 minimum par semaine pour tous les travailleurs
- Exigeons l'indexation des salaires et de l'aide sociale par voie législative

Les mesures Trudeau, c'est une loi pour faire peur au monde comme les mesures de guerre l'étaient. Le gouvernement compte beaucoup sur l'auto-censure pour faire appliquer sa loi inapplicable. Mais ne nous laissons pas distraire par la propagande capitaliste qui met la responsabilité de l'inflation sur les salaires plutôt que sur les prix. Le moindre ralentissement dans le combat syndical à ce moment-ci, aurait des effets désastreux non seulement sur nous, mais également sur les travailleurs non syndiqués, les assistés sociaux, les retraités, comme l'indique déjà le gel du salaire minimum. Il y a longtemps que l'intérêt de la classe dominante n'a pas été aussi clairement opposé à l'intérêt des travailleurs. En conséquence:

- Etudions les mesures Trudeau sur les lieux de travail et dans nos assemblées.
- Diffusons ce pamphlet sur les lieux de travail et dans notre voisinage.
- Soyons prêts à répondre à l'appel de notre syndicat, de notre centrale et de tout le mouvement syndical pour manifester notre opposition aux mesures Trudeau, y compris par la grève générale s'il le faut.

